

Royan, le 5 août 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Hubert THOMAS

Directeur Général des Services

Tél. : 05.46.39.56.98

HT/EG

Monsieur Gérard HAYS

Directeur Local de ROYAN

UNITE LOCALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE DE ROYAN

boulevard Georges Clémenceau

Boîte Postale 20085

17200 ROYAN

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 1026 5

OBJET : DEVIS participation au Dispositif de sécurité
du spectacle pyro-mélodique du 15 août 2019

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du devis relatif à la participation de votre association au dispositif prévisionnel de sécurité à l'occasion du spectacle pyro-mélodique du 15 août 2019, plage de la Grande Conche à ROYAN, dûment signé.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Patrick MARENCO

P.J./1

D19.432

Croix-Rouge française
Délégation territoriale de Charente-Maritime
37, rue Philippe Vincent
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1

Ville de Royan
Hôtel de Ville
80, avenue de Pontailac
17205 ROYAN Cedex

Tél : 07 83 63 82 10

05 46 39 56 56

E-mail : mds.larochelle@croix-rouge.fr

mairie@mairie-royan.fr

N° SIRET : 775 672 272 25816

DEVIS N° D/2019/085 du 02/08/2019

Code APE : 8899B

Dispositif Prévisionnel de Secours

Spectacle Pyro-Symphonique du 15/08/2019 de 18h00 à 01h00

Ce devis est établi conformément à la fiche de renseignements complétée et signée par l'organisateur.

Frais opérationnels					1 620,00 €
Intervenants Secouristes et Lots de Secours	Nbre	Durée	Prix unitaire		Total
Equipe de poste de secours - 1 lot A	1	7	Par heure :	50,00 €	350,00 €
Equipe d'intervention - 1 lot C	1	7	Par heure :	50,00 €	350,00 €
Binôme d'intervention - 1 lot B	2	7	Par heure :	30,00 €	420,00 €
Equipe d'évacuation - 1 lot A et son ambulance	1	7	Par heure :	50,00 €	350,00 €
Equipe d'encadrement	1	1	Par jour :	150,00 €	150,00 €

Déplacements et immobilisations					760,00 €
Déplacements et immobilisations	Nbre h/km/j		Prix unitaire		Total
Véhicule de premiers secours à personnes	200		Par km :	0,60 €	120,00 €
Véhicule logistique / Véhicule léger	300		Par km :	0,50 €	150,00 €
Poste de commandement Mobile	1		Par jour :	350,00 €	350,00 €
Tente	7		Par heure :	20,00 €	140,00 €

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,



Total prestation 2 380,00 €

Ce devis est valable 15 jours à compter du : **vendredi 2 août 2019**

L'effectif des intervenants secouristes est conforme au référentiel national des missions de sécurité civile concernant les dispositifs prévisionnels de secours (document du Ministère de l'Intérieur).

Les éventuelles heures supplémentaires seront facturées en sus.

Tous nos intervenants sont bénévoles. La facturation de nos prestations est utilisée pour leur formation, l'achat de matériel, l'amortissement des véhicules et l'achat de consommables.

Si acceptation du devis, merci de nous le retourner au plus tôt par courriel, signé avec la mention "Bon pour accord", afin de pouvoir lancer la recherche de nos bénévoles.

L'organisateur ou son représentant *Pour la Ville de Royan,*
(Nom et Qualité, Signature + Cachet de l'Organisateur).

05 AOUT 2019



*Bon pour accord,
Le Maire,*

Patrick PARENCO

Information: déclaration CNIL n° 2153731 « Nous collectons des informations vous concernant ; elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la facturation, à l'usage exclusif de la Croix-Rouge française. Ces informations sont conservées 1 an et archivées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Croix-rouge française, voir adresse en entête du document. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »